

# **Transactions financières Et Caritatives**



**Adopter Des Caractéristiques Positives,  
Mène à la Tranquillité D'esprit**

**Transactions Financières Et Caritatives**

**Livres de ShaykhPod**

**Publié par ShaykhPod Books, 2024**

Bien que toutes les précautions aient été prises lors de la préparation de ce livre, l'éditeur n'assume aucune responsabilité pour les erreurs ou omissions, ou pour les dommages résultant de l'utilisation des informations contenues dans ce document.

Opérations caritatives et financières

**Deuxième édition. 22 mars 2024.**

Droits d'auteur © 2024 Livres ShaykhPod.

Écrit par ShaykhPod Books.

# **Table des matières**

[Table des matières](#)

[Remerciements](#)

[Notes du compilateur](#)

[Introduction](#)

[Opérations caritatives et financières](#)

[Charité - 1](#)

[Charité - 2](#)

[Charité - 3](#)

[Charité - 4](#)

[Charité - 5](#)

[Charité - 6](#)

[Charité - 7](#)

[Charité - 8](#)

[Charité - 9](#)

[Charité - 10](#)

[Charité - 11](#)

[Charité - 12](#)

[Charité - 13](#)

[Charité - 14](#)

[Charité - 15](#)

[Charité - 16](#)

[Charité - 17](#)

[Charité - 18](#)

[Charité - 19](#)

[Charité - 20](#)

[Transactions financières - 1](#)

[Transactions financières - 2](#)

[Transactions financières - 3](#)

[Transactions financières - 4](#)

[Plus de 400 livres électroniques gratuits sur le bon caractère](#)

[Autres médias de ShaykhPod](#)

## **Remerciements**

Toutes les louanges vont à Allah, le Très-Haut, Seigneur des mondes, qui nous a donné l'inspiration, l'opportunité et la force de terminer ce volume. Que la paix et la bénédiction soient sur le Saint Prophète Muhammad dont le chemin a été choisi par Allah, le Très-Haut, pour le salut de l'humanité.

Nous tenons à exprimer notre plus profonde gratitude à toute la famille ShaykhPod, en particulier à notre petite étoile, Yusuf, dont le soutien et les conseils continus ont inspiré le développement de ShaykhPod Books.

Nous prions pour qu'Allah, l'Exalté, parachève Sa faveur sur nous et accepte chaque lettre de ce livre dans Son auguste cour et lui permette de témoigner en notre faveur au Jour Dernier.

Louanges à Allah, Exalté, Seigneur des mondes et bénédictions et paix infinies sur le Saint Prophète Muhammad, sur sa Famille bénie et ses Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux tous.

## **Notes du compilateur**

Nous avons essayé avec diligence de rendre justice dans ce volume, mais si des lacunes sont constatées, le compilateur en est personnellement et seul responsable.

Nous acceptons la possibilité de fautes et de lacunes dans le cadre de nos efforts pour mener à bien une tâche aussi difficile. Nous avons peut-être trébuché et commis des erreurs inconsciemment pour lesquelles nous demandons l'indulgence et le pardon de nos lecteurs et l'attention que vous porterez à ce sujet sera appréciée. Nous invitons sincèrement les suggestions constructives qui peuvent être faites à [ShaykhPod.Books@gmail.com](mailto:ShaykhPod.Books@gmail.com).

## **Introduction**

Le petit livre suivant traite de deux aspects du caractère noble : la charité et les transactions financières.

La mise en pratique des leçons évoquées aidera le musulman à acquérir un caractère noble. Selon le hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2003, le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a indiqué que la chose la plus lourde dans la balance du Jour du Jugement sera le caractère noble. C'est l'une des qualités du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , qu'Allah, l'Exalté, a complimenté dans le chapitre 68 Al Qalam, verset 4 du Saint Coran :

*« Et en effet, vous êtes d'une grande moralité. »*

Par conséquent, il est du devoir de tous les musulmans d'acquérir et d'agir selon les enseignements du Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), afin d'atteindre un caractère noble.

## **Opérations caritatives et financières**

### **Charité - 1**

Dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 661, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé que lorsqu'un musulman fait don d'une petite quantité de charité, comme une seule datte provenant de revenus licites, Allah, l'Exalté, donnera une récompense au Jour du Jugement équivalente à une grande montagne.

La première chose à noter est qu'Allah, le Très-Haut, n'est satisfait que des biens obtenus légalement et utilisés de manière licite. Toute richesse obtenue illégalement corrompt toute bonne action pour laquelle elle est utilisée, comme la charité ou l'accomplissement du pèlerinage sacré. Un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 2346, avertit clairement que l'invocation d'une personne sera rejetée si elle obtient et utilise l'illicite. Si l'invocation d'une personne est rejetée, comment une autre action peut-elle être acceptée par Allah, le Très-Haut ?

Enfin, ce hadith indique l'importance de dépenser de la manière qui plaît à Allah, l'Exalté, comme de dépenser pour ses besoins et ceux de ses proches. Cela a été confirmé dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 4006. Allah, l'Exalté, récompensera grandement ceux qui dépensent de la bonne manière en fonction de leur intention, c'est-à-dire de la qualité de leurs dépenses et non de la quantité. Par conséquent,

les musulmans doivent corriger leur intention en dépensant pour l'amour d'Allah, l'Exalté, selon les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), peu importe le montant. Il est important pour un musulman de dépenser selon ses moyens et de ne jamais s'inquiéter de la quantité ou de la qualité qu'il dépense. On espère que quiconque dépense selon ses moyens sera récompensé selon le statut infini d'Allah, l'Exalté, qui dépasse l'entendement. Mais celui qui se retient manquera cette grande récompense.

De plus, le hadith principal inclut également l'utilisation des autres biens licites de ce monde de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme aider les autres émotionnellement et physiquement. Tant que l'on aide les autres dans ce qui est bon pour plaire à Allah, l'Exalté, et que l'on ne recherche pas la gratitude ou les louanges des gens, on recevra une récompense incalculable.

## Charité - 2

Dans un hadith retrouvé dans le Sahih Muslim, numéro 2336, le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a conseillé que chaque jour, deux anges invoquent Allah, l'Exalté. Le premier demande à Allah, l'Exalté, de récompenser celui qui dépense pour Lui. Le deuxième demande à Allah, l'Exalté, de détruire celui qui retient.

Le but de ce hadith est d'encourager à la générosité et à éviter l'avarice. Il est important de noter que dépenser pour Allah, l'Exalté, ne se limite pas à la charité obligatoire, mais comprend également les dépenses pour ses propres besoins et ceux de ses dépendants, sans gaspillage ni extravagance, comme l'a ordonné l'Islam. Quiconque ne dépense pas pour ces éléments mérite la destruction de ses biens, car il n'a pas rempli son objectif, ce qui en réalité rend les biens inutiles. Il est important de noter que dépenser pour Allah, l'Exalté, n'entraîne jamais une perte globale, car une personne est compensée d'une manière ou d'une autre. En fait, le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a garanti que la charité ne diminue pas les biens d'une personne dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2029. Chapitre 34 Saba, verset 39 :

« ...Mais tout ce que vous dépensez [pour Sa cause], Il vous le récompensera... »

Le musulman doit se rappeler que la personne généreuse est proche d'Allah, l'Exalté, proche du Paradis, proche des gens et loin de l'Enfer. En revanche, la personne avare est loin d'Allah, l'Exalté, loin du Paradis, loin des gens et proche de l'Enfer. Cela a été confirmé dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1961.

Enfin, il est important de noter que ce hadith s'applique à toutes les bénédictions que l'on possède, comme sa bonne santé, et pas seulement à la richesse. Ainsi, si l'on ne consacre pas et n'utilise pas ses bénédictions de la bonne manière, comme l'a ordonné Allah, l'Exalté, l'invocation de l'Ange se retournera contre lui. La destruction mentionnée dans le hadith principal ne fait pas nécessairement référence à la perte de la bénédiction, mais inclut la bénédiction matérielle devenant une source de stress et de difficulté pour eux dans les deux mondes. Cela peut être facilement observé chez ceux qui n'utilisent pas correctement leurs bénédictions, comme leur richesse. La richesse même qu'ils obtiennent et accumulent en espérant qu'elle deviendra une source de paix pour eux devient la source de leur stress et de leur anxiété. Par conséquent, il est vital pour les musulmans d'utiliser correctement chaque bénédiction selon les enseignements de l'Islam afin qu'ils en reçoivent davantage dans les deux mondes, ce qui en réalité est une véritable gratitude. Sinon, ils risquent de perdre la bénédiction pour toujours. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

*« Et [rappelez-vous] quand votre Seigneur a proclamé : « Si vous êtes reconnaissants, Je vous augmenterai certainement [sa faveur]... »*

## **Charité - 3**

Dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 6444, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti que les riches de ce monde seront pauvres dans l'au-delà à moins qu'ils ne dépensent correctement leurs bénédictions, mais ces personnes sont peu nombreuses.

Cela signifie que la majorité des gens riches dépensent mal leur richesse. C'est-à-dire, dans des choses vaines qui ne leur apportent donc aucun avantage dans l'au-delà et aucun avantage réel dans ce monde. Ou bien ils dépensent dans des choses pécheresses qui deviendront un fardeau pour eux dans les deux mondes. Ou bien ils dépensent dans des choses licites d'une manière que l'Islam déteste, comme le gaspillage ou l'extravagance. Pour ces raisons, les riches seront pauvres le Jour du Jugement, car ils n'auront pas utilisé leurs bénédictions, comme leur richesse, d'une manière qui plaira à Allah, l'Exalté. Cette pauvreté entraînera une responsabilité difficile, du stress, des regrets et même une punition.

De plus, ceux qui thésaurisent leurs richesses verront leur fortune les abandonner dans leur tombe et ils atteindront l'au-delà les mains vides, c'est-à-dire comme des pauvres. Ceci a été prévenu dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2379. Le défunt laissera sa richesse derrière lui pour que d'autres puissent en profiter tandis qu'il sera tenu responsable de l'avoir gagnée et thésaurisée.

Enfin, comme les riches sont distraits par le désir de gagner, d'accumuler, de protéger et d'accroître leurs richesses, cela les détourne de l'accomplissement des bonnes actions, qui sont ce qui rendra quelqu'un riche au Jour du Jugement. En réalité, perdre cela les rendra pauvres.

Il est important de noter que dépenser correctement sa richesse ne consiste pas seulement à faire un don de charité, mais également à dépenser pour ses besoins et ceux de ses personnes à charge sans être gaspilleur ou extravagant.

Le véritable riche est celui qui utilise ses biens, comme sa fortune, comme le prescrit l'Islam. Cette personne sera riche dans ce monde et dans l'autre. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

*« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »*

En réalité, cette personne emporte ses bénédictions avec elle dans l'au-delà. Cette attitude lui procure également du temps libre qui lui permet d'accomplir de bonnes actions, ce qui, à son tour, ne fait qu'accroître sa richesse dans l'au-delà.

Enfin, celui qui utilise les bienfaits qui lui ont été accordés d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, a fait preuve de gratitude envers Lui. Cela conduira à une augmentation des bienfaits pour lui dans les deux mondes. Telle est la définition correcte de la richesse. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

*« Et [rappelez-vous] quand votre Seigneur a proclamé : « Si vous êtes reconnaissants, Je vous augmenterai certainement [sa faveur]... »*

## **Charité - 4**

Dans un long hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 6806, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a mentionné sept groupes de personnes qui bénéficieront de l'ombre d'Allah, l'Exalté, le Jour du Jugement.

Cette ombre les protégera des horreurs du Jour du Jugement, notamment de la chaleur insupportable provoquée par le Soleil amené à moins de deux miles de la création. Ceci a été prévenu dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2421.

L'un de ces groupes comprend celui qui fait des dons en cachette. Même si le fait de faire des dons en cachette peut inciter les autres à faire de même, ce qui augmente la récompense en fonction du nombre de personnes qui suivent son comportement, ce qui est confirmé par un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 2351, faire des dons en cachette évite le péché dangereux de l'ostentation, qui détruit l'acte de quelqu'un. Lorsqu'un musulman fait des dons en cachette, cela indique sa sincérité pour ne plaire qu'à Allah, l'Exalté.

Il est important de noter que ce hadith n'a pas fixé de limite quant au montant de la charité à donner. Ainsi, un musulman n'a aucune excuse s'il ne suit pas ce conseil, car Allah, l'Exalté, observe la qualité d'un acte, c'est-à-dire la sincérité d'une personne, et non la quantité. Cela a été confirmé dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 1.

En outre, la charité en Islam ne se limite pas à la donation de biens. En fait, elle englobe toutes les bonnes actions, comme le fait d'ordonner le bien et d'interdire le mal. Cela est recommandé dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 1671. Tant que l'une de ces bonnes actions est accomplie en secret sans que la personne en parle aux autres, on espère qu'elle accomplira ce hadith et qu'elle sera protégée le Jour du Jugement.

## **Charité - 5**

Dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 1417, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé au musulman de se sauver de l'enfer même en donnant la moitié d'une datte en charité.

Ce hadith, comme beaucoup d'autres enseignements de l'islam, souligne l'importance de la qualité plutôt que de la quantité. Le diable dissuade souvent les musulmans d'accomplir de bonnes actions en leur faisant croire que l'action est trop petite et donc insignifiante aux yeux d'Allah, le Très-Haut. Malheureusement, même d'autres musulmans ignorants découragent souvent les autres d'accomplir certaines bonnes actions en prétendant qu'elles sont insignifiantes et inutiles.

Il est important pour le musulman de ne pas tomber dans ce piège et de s'efforcer d'accomplir toutes les bonnes actions, grandes ou petites, car Allah, l'Exalté, observe sans aucun doute les qualités de chacun et juge les gens en fonction de celles-ci. Un aspect de cette qualité est l'intention de chacun, c'est-à-dire si l'on le fait uniquement pour Allah, l'Exalté, ou pour une autre raison, comme pour se mettre en valeur.

FrançaisLe musulman doit d'abord se concentrer sur la correction de la qualité de sa bonne action, comme le fait d'avoir une bonne intention, puis s'assurer que la source de la bonne action, comme le don de charité, est licite, car toute action qui a un fondement illicite ne sera pas

acceptée. Cela a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 661. Ensuite, le musulman doit accomplir toutes les bonnes actions volontaires en fonction de ses moyens et de ses forces. Le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a clairement indiqué dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 6465, que les actions les plus aimées d'Allah, l'Exalté, sont les actions régulières, même si elles sont considérées comme petites.

De plus, accomplir régulièrement de bonnes actions est plus susceptible de changer un musulman pour le mieux que de faire une grande action une fois de temps en temps. En ce qui concerne la charité volontaire, un musulman doit donner régulièrement selon ses moyens, même s'il ne s'agit que d'une seule livre, et croire fermement qu'Allah, l'Exalté, transformera cela en une montagne de récompense le Jour du Jugement. En fait, cela a été promis dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 662.

Pour conclure, un musulman doit se concentrer sur la qualité plutôt que sur la quantité et accomplir régulièrement toutes sortes de bonnes actions en fonction de ses moyens et de ses forces.

## Charité - 6

Dans un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2029, le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a conseillé trois choses. La première est que la charité ne diminue pas la richesse.

Car tout ce que le musulman dépense pour Allah, le Très-Haut, en termes de bienfait, tel que le temps, Allah, le Très-Haut, le récompensera. Cette compensation sera bien plus élevée que ce qu'il a dépensé à l'origine. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 245 :

*« Qui est-ce qui ferait un bon prêt à Allah afin qu'il le lui multiplie plusieurs fois ?... »*

Par exemple, Allah, le Très-Haut, peut accorder à celui qui dépense pour Lui des opportunités financières qui conduisent à une augmentation globale de la richesse. De plus, cela pourrait faire référence au fait que ce qui est destiné à être dépensé pour une personne, c'est-à-dire sa véritable richesse, ne peut jamais changer, quel que soit son comportement ou le comportement de toute la création. En fait, la provision d'une personne lui a été allouée plus de cinquante mille ans avant qu'Allah, le Très-Haut, ne crée les cieux et la terre. Cela est confirmé dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6748. Donc, en réalité, la charité d'une personne ne changera pas le montant de la richesse qui est destinée à être dépensée pour elle,

comme la richesse dépensée pour sa nourriture. Enfin, la charité ne réduit pas la richesse d'une personne, car elle ne fait que déposer sa richesse sur son compte dans l'au-delà. C'est comme celui qui transfère de l'argent entre deux comptes bancaires. À cet égard, la charité ne réduit pas sa richesse, car le véritable bénéficiaire est lui-même. Se rappeler cela empêchera de rechercher la gratitude de ceux que l'on aide et empêchera l'orgueil, car en réalité, on ne profite à personne d'autre qu'à soi-même lorsqu'on fait la charité.

## **Charité - 7**

Dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 6006, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé qu'un musulman peut obtenir la même récompense que celui qui jeûne tous les jours et offre la prière surérogatoire toute la nuit s'il soutient financièrement une veuve ou une personne pauvre.

Dans ce monde moderne et trépidant, les musulmans ont souvent du mal à trouver le temps d'accomplir des actes vertueux volontaires, comme le jeûne volontaire ou la prière nocturne volontaire. L'islam, comme toujours, offre à chacun, quel que soit son mode de vie, un moyen pratique de recevoir la récompense d'Allah, l'Exalté. Dans ce cas, un musulman peut soutenir financièrement une veuve ou une personne pauvre afin d'obtenir cette grande récompense. Il est encore plus facile de nos jours de parrainer les nécessiteux car il n'est pas nécessaire de se déplacer pour les aider. On peut faire appel à des organismes caritatifs réputés et dignes de confiance afin de faire des dons régulièrement. Et un musulman ne doit pas se laisser tromper et dissuader de faire des dons en croyant que son argent n'atteindra pas les nécessiteux car Allah, l'Exalté, le récompensera selon son intention, que l'argent parvienne aux pauvres ou non. Cela a été indiqué dans un Hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 1. Le devoir d'un musulman est de faire un don via une œuvre de charité réputée et digne de confiance avec la bonne intention, à savoir, plaire à Allah, l'Exalté.

Parrainer les nécessiteux n'est pas cher, car la plupart des gens dépensent plus d'argent pour leur facture de téléphone mensuelle et d'autres choses de luxe inutiles. La triste vérité est que si chaque

musulman financièrement capable parrainait une personne dans le besoin, cela réduirait considérablement la pauvreté dans le monde.

Enfin, celui qui n'a pas les moyens de faire cela doit encourager celui qui en a les moyens, et ainsi, il recevra la récompense de son don. Cela a été confirmé dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2674.

Il n'y a donc aucune raison pour que tous les musulmans passent à côté de cette récompense facile.

## **Charité - 8**

Dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 664, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé que la charité éteint la colère d'Allah, l'Exalté, et protège contre une mort mauvaise.

Cette charité comprend à la fois la charité obligatoire et la charité facultative. Comme mentionné dans ce hadith, la charité a un effet positif important car la richesse est souvent une chose terrestre appréciée par les gens. Ainsi, lorsqu'ils l'abandonnent pour l'amour d'Allah, l'Exalté, en la donnant aux nécessiteux, Allah, l'Exalté, détourne d'eux Sa colère, colère causée par leur désobéissance. Lorsque cela se produit, la personne sera entourée par la miséricorde d'Allah, l'Exalté, qui la guidera à travers les difficultés, les tentations et les épreuves auxquelles elle est confrontée dans ce monde en toute sécurité, de sorte que lorsqu'elle atteindra sa mort, elle mourra en se soumettant à Allah, l'Exalté, c'est-à-dire en tant que vrai musulman.

Une mort mauvaise est celle d'une personne qui meurt sans foi. Cela peut se produire lorsque la foi est faible, ce qui est le résultat de son ignorance de la science islamique. Plus on acquiert et agit en fonction de la science islamique, plus sa foi devient forte. Une mort mauvaise peut également se produire lorsque l'on persiste dans les péchés majeurs, comme l'abandon des prières obligatoires. Il n'est pas nécessaire d'être un savant pour conclure où cette personne finira dans l'au-delà. C'est la raison pour laquelle le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a conseillé dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1961, qu'une personne généreuse

est proche d'Allah, l'Exalté, proche des gens, proche du Paradis et loin de l'Enfer.

Le musulman doit donc prendre l'habitude de faire régulièrement des dons de charité, selon ses moyens, car Allah, l'Exalté, observe la qualité, c'est-à-dire la sincérité, et non la quantité. Même une datte donnée sincèrement pour l'amour d'Allah, l'Exalté, rapportera au musulman une récompense plus grande qu'une montagne. Cela a été confirmé dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 2342.

Enfin, il faut se rappeler que la charité comprend toutes les bonnes actions qui aident les autres, pas seulement les richesses. Ainsi, celui qui ne possède pas de richesses doit faire la charité d'une autre manière, par exemple en donnant aux autres son temps, son énergie et son soutien émotionnel. Le moins que l'on puisse faire est de garder ses actes de violence verbale et physique loin des autres, car cela est considéré comme une charité envers soi-même. Cela a été conseillé dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 250.

## **Charité - 9**

Dans un hadith trouvé dans le numéro 603 du livre Conscience et appréhension de l'imam Munzari, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé à chacun de se tenir à l'ombre de sa charité le Jour du Jugement.

Il est important de garder à l'esprit qu'il s'agit d'une bénédiction extrêmement vitale à obtenir, car le Soleil sera amené à moins de deux miles de la création le Jour du Jugement. Cela a été prévenu dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2421. Les gens ont du mal à supporter la chaleur d'une journée d'été, comment pourront-ils supporter la chaleur du Jour du Jugement sans ombre ?

Le musulman doit donc s'efforcer de faire régulièrement la charité, quelle que soit sa quantité, car Allah, l'Exalté, ne tient pas compte de la quantité, Il juge les actions en fonction de leur qualité, de leur sens et de leur sincérité. Cela est confirmé dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 1.

De plus, un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 6465, conseille que les actes les plus aimés d'Allah, l'Exalté, sont les actes réguliers, même s'ils sont petits. En fait, Allah, l'Exalté, a clairement indiqué qu'il récompensera les actions même si elles sont de la taille d'un atome. Chapitre 99 Az Zalalah, verset 7 :

*« Ainsi, quiconque fait ne serait-ce que le poids d'un atome de bien le verra. »*

Par conséquent, cela ne laisse aucune excuse aux musulmans pour ne pas faire régulièrement des dons de charité pour le plaisir d'Allah, l'Exalté, dans l'espoir d'obtenir une ombre forte qui les protège de la chaleur intense d'un Grand Jour.

Enfin, il faut se rappeler que la charité comprend toutes les bonnes actions qui aident les autres, pas seulement les richesses. Ainsi, celui qui ne possède pas de richesses doit faire la charité d'une autre manière, par exemple en donnant aux autres son temps, son énergie et son soutien émotionnel. Le moins que l'on puisse faire est de garder ses actes de violence verbale et physique loin des autres, car cela est considéré comme une charité envers soi-même. Cela a été conseillé dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 250.

## Charité - 10

Dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1855, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé certaines caractéristiques qui permettront à un musulman d'entrer au Paradis en paix.

L'une de ces caractéristiques est de nourrir les autres pour l'amour d'Allah, l'Exalté. C'est une grande action qui conduit à la satisfaction d'Allah, l'Exalté, et à une grande récompense. Chapitre 76 Al Insan, versets 9-11 :

*« Nous vous nourrissons uniquement pour la face d'Allah. Nous ne désirons de vous ni récompense ni gratitude. Nous craignons, en vérité, de notre Seigneur, un Jour rude et pénible. » Allah les protégera donc du mal de ce Jour-là et leur donnera la splendeur et le bonheur.*

De plus, celui qui nourrit les autres pour l'amour d'Allah, l'Exalté, sera nourri des fruits du Paradis le Jour du Jugement. Ceci est conseillé dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2449. Enfin, le musulman doit s'efforcer de donner régulièrement toutes les formes de charité, selon ses moyens, quelle que soit sa quantité, car Allah, l'Exalté, juge de la qualité, c'est-à-dire de l'intention de quelqu'un. Ceci est conseillé dans un Hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 1.

## **Charité - 11**

Dans un hadith trouvé dans le livre de l'Imam Munzari, Conscience et appréhension, numéro 2520, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé les caractéristiques d'une personne chanceuse.

L'une de ces caractéristiques est de dépenser son excédent de richesses de manière à plaire à Allah, le Très-Haut. L'excédent de richesses est la richesse qui reste après avoir satisfait ses besoins et ceux de ses proches sans gaspillage, excès ou extravagance. Le musulman doit épargner raisonnablement pour le futur proche et dépenser le reste de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme la charité. Il ne doit pas le dépenser en choses vaines ou pécheresses, ni le thésauriser. En réalité, le fait d'accumuler des richesses les rend inutiles, car cette pratique défie le but même de leur création. Les richesses qui circulent dans la société sont bénéfiques pour tous, tandis que le fait de thésauriser ne fait qu'élargir l'écart entre les riches et les pauvres. En réalité, elles ne profitent pas à leur propriétaire, car il n'a pas pu en profiter de son vivant, mais il en sera tenu responsable dans l'au-delà. Le musulman doit soit éviter d'accumuler des richesses excessives, soit au moins les utiliser de manière appropriée. En outre, ce conseil s'applique à tous les bienfaits de l'homme, c'est-à-dire qu'il doit s'efforcer d'utiliser tous les bienfaits qui lui ont été accordés de manière à plaire à Allah, l'Exalté, et éviter de les utiliser pour des choses vaines ou pécheresses. Les choses vaines ne conduisent qu'à un gaspillage de ses ressources précieuses et ce sera un grand regret pour lui au Jour du Jugement, surtout lorsqu'il observera la récompense accordée à ceux qui ont utilisé correctement leurs bienfaits. Enfin, les choses vaines et pécheresses ne conduisent qu'au stress et aux problèmes dans les deux mondes, car elles font oublier Allah, l'Exalté, car se souvenir de Lui véritablement implique d'utiliser les bienfaits qui

nous ont été accordés de manière à Lui plaire. Chapitre 20 Taha, verset 124 :

*« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. »*

## **Charité - 12**

Dans un hadith trouvé dans le livre de l'Imam Munzari, Conscience et Appréhension, numéro 2556, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a donné la bonne nouvelle à celui qui possède les caractéristiques suivantes.

L'une de ces caractéristiques est de dépenser ses biens sans désobéir à Allah, l'Exalté, et pour aider les faibles et les nécessiteux. Cela comprend toute dépense qui procure un réel bénéfice dans ce monde ou dans l'autre. Cela comprend les dépenses pour satisfaire ses besoins et ceux de ses proches sans excès, gaspillage ou extravagance. Dépenser de cette façon est en fait une bonne action selon un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 4006. Cette dépense correcte englobe toutes les bénédictions matérielles qui ont été accordées à une personne et implique de les utiliser d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté.

Aider les nécessiteux comprend toutes sortes d'aides et de soutiens, tels que l'aide financière, émotionnelle et physique. Celui qui aide les autres de cette manière obtiendra le soutien d'Allah, l'Exalté, dans les deux mondes. Cela est confirmé par un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1930. Celui qui obtient cela ne peut échouer, car l'aide d'Allah, l'Exalté, surmonte toute chose. Il faut toujours rester sincère dans ses actes en les accomplissant uniquement pour plaire à Allah, l'Exalté. Cela se prouve lorsque l'on n'espère ni n'exige aucune gratitude de la part des gens. On doit aider les autres comme on désire que les autres nous aident.

## **Charité - 13**

Dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 250, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé certaines actions justes faciles à accomplir.

La première bonne action consiste à aider quelqu'un dans son domaine d'activité, selon ses moyens. Par exemple, un musulman peut aider quelqu'un dans son domaine d'activité en payant pour ses études ou tout autre frais lié à sa profession. Aider de cette manière est en fait une excellente façon de soutenir une famille entière, car aider une personne qui gagne suffisamment pour subvenir aux besoins de sa famille revient à soutenir indirectement cette famille, même si cela est beaucoup moins cher et plus facile que de subvenir aux besoins de toute la famille. De plus, le donateur continuera à percevoir une récompense, même après son décès, tant que la personne bénéficiera de son soutien tout en exerçant son métier.

Le hadith principal qui nous intéresse ici est que le musulman doit aider une personne qui n'a pas de profession. Cela peut consister à lui conseiller la meilleure chose à faire pour obtenir une richesse légale, à payer ses études ou à encourager les entrepreneurs à l'embaucher. Cela comprend tout ce qui aide ce type de personne à obtenir une subsistance légale afin qu'elle puisse subvenir à ses besoins et à ceux de ses personnes à charge. Il s'agit d'une bonne action importante, car celui qui n'a pas de profession légale est plus susceptible de rechercher la richesse par des moyens illicites, tels que les crimes. Aider les gens à obtenir une profession légale réduit donc la criminalité et la pauvreté au sein de la société. Cela profite à tous les membres de la société.

Le dernier point mentionné dans le hadith principal dont il est question, et que tous les musulmans sont capables de faire, est de garder ses torts loin des autres, car c'est un acte de charité envers soi-même, car cela nous épargne une punition. En fait, garder ses torts verbaux et physiques loin de soi et des biens des autres est la définition même d'un vrai musulman et d'un vrai croyant. Cela est confirmé par un hadith trouvé dans Sunan An Nasai, numéro 4998. Cela comprend le fait de traiter les autres de la même manière que l'on souhaite que les autres nous traitent. En termes simples, celui qui laisse les autres en paix sera récompensé. Le musulman qui ajoute à ce comportement en aidant les autres, selon ses moyens, même s'il ne s'agit que d'une bonne parole d'encouragement, sera récompensé sur récompense, ce qui mène au succès dans les deux mondes. Enfin, garder ses torts loin des autres est important, car la justice sera établie le Jour du Jugement. Celui qui a fait du tort aux autres sera obligé de transmettre ses bonnes actions à ceux à qui il a fait du tort, et s'il le faut, il prendra les péchés de ceux à qui il a fait du tort. Cela pourrait bien le conduire à être jeté en Enfer. Ceci a été prévenu dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6579.

## Charité - 14

Dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 1427, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a donné quelques conseils relatifs à la richesse.

Premièrement, la main supérieure est meilleure que la main inférieure. Cela signifie que celui qui s'efforce de donner sa charité obligatoire et volontaire, selon ses moyens, est supérieur à celui qui donne moins et prend des choses, comme des biens, aux autres. Ce hadith ne critique pas les nécessiteux, car ils ont le droit de prendre aux autres pour satisfaire leurs besoins. Mais il critique ceux qui sont capables de donner mais se retiennent et ceux qui n'ont pas encore besoin de prendre des choses aux autres, demandent et prennent quand même. Le musulman doit donner selon ses moyens, quelle que soit sa taille, car Allah, l'Exalté, observe la qualité, c'est-à-dire la sincérité de l'individu, et non la quantité. La valeur de chaque atome de bien sera enregistrée et récompensée par Allah, l'Exalté. Chapitre 99 Az Zalzalah, verset 7 :

*« Ainsi, quiconque fait ne serait-ce que le poids d'un atome de bien le verra. »*

Les musulmans ne doivent demander et accepter des choses aux autres que s'ils en ont réellement besoin. Dans le cas contraire, ils doivent s'abstenir de trop demander, car cela conduit à devenir dépendant des autres et à perdre confiance en Allah, l'Exalté. Ils doivent utiliser les

ressources qui leur ont été accordées selon les enseignements de l'Islam, comme leur force physique, et compter sur Allah, l'Exalté, pour subvenir à leurs besoins. Chapitre 11 Hud, verset 6 :

*« Il n'y a pas de créature sur terre qui ne dépende d'Allah pour sa subsistance. Et Il connaît son lieu de résidence et son lieu de stockage. Tout est clairement indiqué. »*

Le hadith principal qui nous intéresse ici est que le musulman doit d'abord subvenir à ses besoins et à ceux de ses proches avant de faire une aumône. Ce n'est pas seulement une bonne action selon un hadith trouvé dans le Sahih Bukhari, numéro 4006, mais c'est aussi un péché de ne pas s'efforcer de subvenir aux besoins de ses proches par des moyens licites, selon un hadith trouvé dans le Sahih Muslim, numéro 2312.

Le dernier point mentionné dans le hadith principal dont il est question est que la meilleure aumône est celle qui consiste à faire un don après avoir satisfait ses besoins et ceux de ses proches sans excès, gaspillage ou extravagance et sans se mettre en difficulté financière. L'islam enseigne aux musulmans à ne pas donner toute leur richesse, mais à donner régulièrement en fonction de leurs moyens et de manière équilibrée. La qualité et la régularité des actes sont plus importantes que la quantité des actes.

## Charité - 15

Dans un hadith retrouvé dans le Sahih Muslim, numéro 2376, le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a indiqué que celui qui dépense de manière agréable à Allah, l'Exalté, sera récompensé en fonction de ce qu'il donne. Et il a mis en garde contre le fait de thésauriser, sinon Allah, l'Exalté, refusera Ses bienfaits.

Il est important de noter que l'on ne doit acquérir et dépenser que des biens licites, car toute bonne action fondée sur l'illicite sera rejetée par Allah, l'Exalté, quelle que soit l'intention de l'individu. Cela a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 2342. Tout comme le fondement intérieur de l'Islam est l'intention, de même le fondement extérieur de l'Islam est l'acquisition et l'utilisation du licite.

De plus, ces dépenses ne se limitent pas à la charité, mais comprennent les dépenses pour ses propres besoins et ceux de ses proches, conformément aux préceptes de l'islam, sans gaspillage, ni excès, ni extravagance. C'est en fait une bonne action selon un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 4006. Le musulman doit dépenser de manière équilibrée, en aidant les autres sans devenir lui-même nécessiteux. Chapitre 17 Al Isra, verset 29 :

*« Et ne laisse pas ta main enchaînée à ton cou, et ne l'étends pas complètement, de peur de devenir blâmé et insolvable. »*

Le musulman doit faire régulièrement des dons en fonction de ses moyens, même s'ils sont peu importants, car Allah, le Très-Haut, considère la qualité, c'est-à-dire la sincérité, et non la quantité d'un acte. Faire régulièrement des dons peu importants est bien meilleur et plus aimé d'Allah, le Très-Haut, que de faire des dons plus importants de temps en temps. Cela est recommandé dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 6465.

Il est important de noter, comme mentionné dans le hadith principal dont il est question, que lorsque quelqu'un donne selon ses moyens, Allah, l'Exalté, le récompensera selon Son statut infini. Mais celui qui retient trouvera une réponse similaire de la part d'Allah, l'Exalté. Si un musulman accumule ses richesses, il les laissera derrière lui pour que d'autres en profitent tout en étant tenu responsable. S'il fait un mauvais usage de ses richesses, elles deviendront pour lui une malédiction et un fardeau dans ce monde et une punition dans l'autre.

Enfin, ce hadith s'applique à tous les bienfaits de ce monde qui nous ont été accordés, pas seulement à la richesse. Si l'on s'efforce de les utiliser de manière à plaire à Allah, l'Exalté, on trouvera la paix de l'esprit, le succès et une augmentation des bénédictions, car on aura montré sa gratitude envers Allah, l'Exalté. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

*« Et [rappelez-vous] quand votre Seigneur a proclamé : « Si vous êtes reconnaissants, Je vous augmenterai certainement [sa faveur ]... »*

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

*« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »*

Cela montre clairement qu'un musulman n'a pas besoin d'être riche pour obtenir des bénédictions, la paix et le succès dans les deux mondes. Il lui suffit d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, aussi minimes soient-elles.

## Charité - 16

Dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 2866, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que donner la charité au cours de sa vie est 100 fois mieux que de la donner quand on atteint son lit de mort.

Il est important de comprendre cela car de nombreux musulmans croient bêtement qu'ils peuvent soit thésauriser leurs richesses, soit les dépenser de manière à satisfaire leurs propres désirs au lieu de plaire à Allah, l'Exalté, et lorsqu'ils atteindront leur lit de mort, ils feront alors don de grandes quantités de richesses. Tout d'abord, comme l'a averti ce hadith, un musulman perdra la plupart de sa récompense en se comportant de cette manière. C'est parce qu'ils ont réalisé qu'ils quittent ce monde et que leurs précieuses richesses sont désormais insignifiantes et inutiles pour eux, car ils ne peuvent pas les emporter avec eux. Donner quelque chose d'inutile à Allah, l'Exalté, n'est pas la caractéristique d'un vrai musulman. En fait, cela contredit la vraie croyance et la piété. Chapitre 3 Alee Imran, verset 92 :

*« Vous n'obtiendrez pas la bonne [récompense] tant que vous n'aurez pas dépensé [dans le sentier d'Allah] de ce que vous aimez... »*

Le musulman doit donc être bienveillant envers lui-même et dépenser de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, ce qui inclut de dépenser pour ses propres besoins et ceux de ses proches sans gaspillage, excès ou

extravagance. Il ne doit pas attendre le dernier moment, car celui-ci pourrait survenir de manière inattendue et dépenser à ce moment-là ne lui sera de toute façon pas aussi fructueux.

## Charité - 17

Dans un hadith trouvé dans le Sunan Abu Dawud, numéro 2511, le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a mis en garde contre l'avidité. Cela peut conduire à ne pas donner la charité obligatoire et cela ne mène qu'à la destruction dans les deux mondes. Par exemple, un hadith trouvé dans le Sahih Bukhari, numéro 1403, prévient que la personne qui ne donne pas sa charité obligatoire rencontrera un grand serpent venimeux qui la mordra continuellement le Jour du Jugement. Chapitre 3 Alee Imran, verset 180 :

*« Et que ceux qui refusent ce qu'Allah leur a donné en grâce ne pensent pas que cela est meilleur pour eux. Au contraire, cela est pire pour eux. Leurs coups seront cernés par ce qu'ils ont refusé, au Jour de la Résurrection... »*

Si l'avarice empêche quelqu'un de faire une aumône volontaire, cela n'est peut-être pas illicite, mais c'est hautement déconseillé car cela contredit les caractéristiques d'un vrai croyant. En d'autres termes, l'avare est loin d'Allah, l'Exalté, loin du Paradis, loin des gens et proche de l'Enfer. Ceci a été mis en garde dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1961.

L'avidité encouragera quelqu'un à utiliser ses bénédictions, telles que son temps et sa richesse, d'une manière qui lui plaît, au lieu de reconnaître que le chemin vers la paix et le succès dans les deux

mondes consiste à utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui plaît à Allah, l'Exalté, le véritable Propriétaire et Donateur de toutes les bénédictions.

Une personne avide ne se soucie que de ses propres droits et négligera donc facilement les droits d'Allah, le Très-Haut, et des gens. Cela ne mène qu'au stress et aux problèmes dans les deux mondes.

## **Charité - 18**

Dans un long hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2616, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a décrit certaines actions importantes que les musulmans doivent s'efforcer d'accomplir.

L'une des choses mentionnées est que la charité éteint les péchés comme l'eau éteint le feu. Un hadith similaire trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 664, conseille que la charité éteint la colère d'Allah, l'Exalté, et protège un musulman d'une mort mauvaise. Une mort mauvaise se produit lorsqu'une personne décède après avoir perdu sa foi, c'est-à-dire en tant que non-musulman. Il n'y a pas de perte plus grande que cela. C'est peut-être la raison pour laquelle le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1961, qu'une personne avare est loin d'Allah, l'Exalté, loin des gens, loin du Paradis et proche de l'Enfer.

Les musulmans doivent prendre note et s'efforcer de donner autant de charité que possible. Comme la charité en Islam englobe de nombreuses actions physiques différentes, comme sourire à quelqu'un pour lui faire sentir qu'il est en sécurité, ce qui est conseillé dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1956, aucun musulman ne peut se dispenser de donner abondamment la charité. De plus, comme Allah, l'Exalté, observe la qualité d'une action plutôt que sa quantité, on doit donc persister dans les actes de charité, même s'ils sont petits. En fait, Allah, l'Exalté, aime les actions qui sont régulières, même si elles sont petites. Cela a été conseillé dans un Hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 6464. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 271 :

*« Si vous divulguez vos dépenses aumônières, elles sont bonnes ; mais si vous les cachez et les donnez aux pauvres, c'est mieux pour vous, et Il vous efface ainsi une partie de vos méfaits... »*

## **Charité - 19**

J'ai eu une pensée que je voulais partager avec vous. Les musulmans prétendent souvent qu'en raison de leur vie occupée, ils n'ont pas le temps d'accomplir des actes vertueux volontaires ou même d'acquérir des connaissances plus approfondies sur l'islam. Dans ce cas, un musulman doit s'efforcer de faire autant de charité que possible, car cette bonne action ne prend pas beaucoup de temps et constitue une branche importante de la foi. Il existe d'innombrables vertus liées à la charité qui ont été mentionnées dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Par exemple, la personne généreuse est proche d'Allah, l'Exalté, proche des gens, proche du Paradis et loin de l'Enfer. Alors que la personne avare est proche de l'Enfer, loin d'Allah, l'Exalté, loin des gens et loin du Paradis. Cela a été conseillé dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1961.

De plus, tant qu'un musulman fait de la charité aux autres, même s'il est préoccupé par les choses de ce monde, Allah, l'Exalté, continuera de l'aider. Cela est confirmé par un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 225. Cette aide d'Allah, l'Exalté, s'étend à tous les aspects de la vie de l'individu et dans les deux mondes. Il est important de noter que cette charité n'a pas besoin d'être une énorme somme d'argent. On doit s'efforcer de donner régulièrement et selon ses moyens, même si le montant est petit, car Allah, l'Exalté, ne fait pas attention à la quantité mais à la qualité. De plus, ces hadiths et d'autres ne déclarent pas non plus que la charité doit être d'une grande valeur.

En conclusion, l'idéal pour un musulman est de consacrer du temps à l'accomplissement de toutes les différentes branches de la foi. Mais s'il est trop préoccupé par le monde matériel, il devrait au moins accomplir cette branche importante avec les devoirs obligatoires en espérant qu'à travers elle, Allah, l'Exalté, lui accordera le salut au Jour Dernier.

## Charité - 20

J'ai eu une pensée que je voulais partager avec vous. Lorsqu'un musulman croit vraiment que tout ce qu'il possède appartient à Allah, l'Exalté, alors utiliser correctement les bénédictions qu'il possède, comme faire la charité, par la grâce d'Allah, l'Exalté, devient facile. Celui qui adopte cette attitude se rend compte qu'il ne fait que rembourser un prêt qui lui a été accordé par Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 254 :

« *Ô vous qui croyez, dépensez de ce que Nous vous avons attribué... »*

Ce comportement protège également l'individu de la destruction de sa bonne action de charité par l'orgueil. L'orgueil fait croire à une personne qu'elle rend service à Allah, Exalté, et aux nécessiteux en faisant une charité. Mais de la même manière qu'on rend service à une banque sans orgueil, les musulmans doivent comprendre que leur charité est une façon de rembourser le prêt accordé par Allah, Exalté. De plus, les nécessiteux rendent service au donateur en prenant leur charité. Les nécessiteux sont un moyen pour eux d'obtenir une récompense d'Allah, Exalté, et sans eux, cela serait impossible. Si l'on croit que sa richesse a été accumulée grâce à son intelligence et sa force, il doit comprendre que ces choses ont également été données par Allah, Exalté. Par conséquent, ce prêt sous forme de bénédictions telles que la richesse doit être restitué à Allah, Exalté, sinon on risque d'être confronté à une pénalité qui commencera dans ce monde et se poursuivra dans l'au-delà.

Quand on fait une aumône, on ne fait pas affaire avec une personne nécessiteuse, mais avec Allah, le Très-Haut. Quand une personne fait sincèrement des affaires avec Allah, le Très-Haut, elle peut être sûre d'un profit inimaginable qui lui sera bénéfique dans ce monde et dans l'au-delà. Cela a été indiqué dans les principaux versets dont nous parlons. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 245 :

*« Qui est-ce qui ferait un bon prêt à Allah afin qu'il le lui multiplie plusieurs fois ?... »*

## **Transactions financières - 1**

Dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 2076, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a demandé la miséricorde d'Allah, l'Exalté, sur ceux qui sont indulgents dans les questions financières, comme l'achat et la vente de biens, et lorsqu'ils exigent le remboursement d'un prêt.

Il est important pour les musulmans de ne pas être avides en matière financière, car l'avidité pousse à l'illégal. Même si l'on évite l'illégal, l'avidité privera le musulman de cette invocation de miséricorde, car l'avidité l'empêchera d'agir avec indulgence envers les autres. En termes simples, l'avidité éloigne l'individu d'Allah, l'Exalté, loin du Paradis, loin des gens et près de l'Enfer. Ceci a été mis en garde dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1961.

Un musulman ne doit jamais abuser des autres en surévaluant le prix de ses biens, surtout en période de difficultés générales, comme une crise financière. Dans toutes les questions financières, les musulmans doivent tout expliquer clairement aux autres personnes concernées, car cacher des choses, comme un défaut dans leurs biens, est trompeur et contredit les caractéristiques d'un vrai musulman. En fait, un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 2079, avertit que lorsque les gens trompent les autres en matière financière, les bénédictions d'Allah, l'Exalté, sont supprimées. Cela supprime la satisfaction de leur richesse, quelle que soit la quantité qu'ils obtiennent et possèdent. Cela conduit à son tour à devenir plus avide. Plus on devient avide, moins on obtient la paix.

Enfin, lorsque d'autres personnes sont en difficulté financière, le musulman doit s'efforcer de les aider selon ses moyens, car cela conduit au soutien constant d'Allah, l'Exalté, dans les deux mondes. Cela a été confirmé dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4893. En fait, celui qui abandonne une dette à laquelle il est redevable pour l'amour d'Allah, l'Exalté, sera soulagé par Allah, l'Exalté, dans les deux mondes. Cela a été conseillé dans un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 225.

Faire preuve de clémence et de bonne conduite dans les transactions commerciales améliorera la réputation de l'entreprise, ce qui, à son tour, favorisera ses affaires. Ainsi, adopter la clémence dans les affaires conduit à des avantages aussi bien dans les affaires profanes que religieuses.

Enfin, faire preuve d'indulgence dans les affaires permettra également au musulman de comprendre que ses affaires ne sont pas sa priorité numéro un dans la vie. Elles ne sont rien d'autre qu'un moyen pour parvenir à une fin, la fin étant de se préparer concrètement pour l'au-delà. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté. En revanche, celui qui ne fait pas preuve d'indulgence dans les affaires deviendra plus avide. Et l'avidité concentre toujours l'attention d'une personne sur le fait de gagner et d'accumuler le monde matériel. Cela devient son but ultime et sa priorité numéro un dans la vie. Cela l'empêche alors de se préparer concrètement pour l'au-delà.

## **Transactions financières - 2**

Dans un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 2146, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti que les commerçants seront élevés comme des gens immoraux au Jour du Jugement, sauf ceux qui craignent Allah, l'Exalté, agissent avec droiture et disent la vérité.

Ce hadith s'applique à tous ceux qui participent à des transactions commerciales. Il est extrêmement important de craindre Allah, l'Exalté, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdictions et en affrontant le destin avec patience selon les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela comprend le fait de traiter les autres avec gentillesse conformément aux enseignements de l'Islam. En fait, il faut traiter les autres comme on souhaite être traité par les autres.

En ce qui concerne les transactions commerciales, le musulman doit être honnête dans son discours en révélant tous les détails de la transaction à tous ceux qui sont impliqués. Un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 2079, prévient que lorsque les musulmans cachent des choses dans les transactions financières, comme des défauts dans leurs produits, cela entraînera une perte de bénédictions.

Agir de manière juste implique d'éviter de tromper les autres en leur faisant payer des prix excessifs pour des biens. Un musulman doit

simplement traiter les autres comme il souhaite être traité, c'est-à-dire avec honnêteté et transparence totale. De la même manière qu'un musulman ne souhaite pas être maltraité en matière financière, il ne doit pas maltriter les autres.

Agir de manière vertueuse implique d'éviter les pratiques illégales mentionnées dans l'islam et dans la loi du pays. Si l'on n'est pas satisfait des lois commerciales de son pays, on ne doit pas y faire des affaires.

En outre, agir de manière vertueuse implique également d'utiliser son succès commercial de manière à plaire à Allah, l'Exalté. Cela garantira que ses affaires et sa richesse deviendront une source de confort et de paix pour lui dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

*« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »*

Mais ceux qui font un mauvais usage de leur succès en affaires verront celui-ci devenir une source de stress et de misère, car ils ont oublié Allah, l'Exalté, Celui qui leur a accordé le succès. Chapitre 20 Taha, verset 124 :

*« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. »*

Les hommes d'affaires doivent toujours éviter de mentir, car cela mène à l'immoralité et l'immortalité mène à l'Enfer. En fait, une personne continuera à dire et à agir selon des mensonges jusqu'à ce qu'elle soit considérée comme un grand menteur par Allah, l'Exalté. Ceci a été mis en garde dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1971.

## **Transactions financières - 3**

Dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2482, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que toutes les dépenses licites gagnent une récompense d'Allah, l'Exalté, à l'exception de la richesse qui est dépensée pour la construction.

Cela inclut toutes les dépenses pour des choses licites qui ne sont ni excessives, ni gaspillées, ni extravagantes. Les dépenses pour des constructions qui sont nécessaires ne sont pas incluses dans ce hadith, mais celles qui sont au-delà de nos besoins le sont. Cela est détestable car les dépenses pour des constructions conduisent facilement au gaspillage et à l'extravagance. De plus, celui qui dépense de l'argent pour des constructions est moins susceptible de faire la charité et de dépenser de manière agréable à Allah, l'Exalté. De plus, ce comportement encourage souvent un musulman à adopter l'espoir d'une longue vie, car celui qui croit que son séjour dans ce monde est extrêmement court ne gaspillera pas son énergie et son argent pour construire une belle maison. Plus l'espoir d'une longue vie est grand, moins il accomplira de bonnes actions en croyant qu'il pourra toujours accomplir de bonnes actions dans le futur. Cela conduit également à retarder le repentir sincère en croyant qu'il pourra toujours changer pour le mieux dans le futur. Enfin, cela pousse à consacrer plus d'efforts au monde afin de créer une vie plus confortable pour son supposé long séjour dans ce monde.

La participation active à des travaux de construction inutiles accapare le temps de l'individu, l'empêchant ainsi d'accomplir les bonnes actions volontaires, comme le jeûne et la prière nocturne, en raison de la fatigue

extrême. Elle l'empêche également de s'efforcer d'acquérir et d'appliquer le savoir islamique.

En réalité, participer à des constructions inutiles ne s'arrête jamais. Autrement dit, dès qu'une personne termine une partie de sa maison, elle passe à la suivante jusqu'à ce que le cycle se répète.

Les musulmans doivent donc s'en tenir à ce qui est nécessaire en toute chose, et pas seulement en matière de construction, afin d'éviter ces conséquences négatives.

## **Transactions financières - 4**

J'ai lu il y a quelque temps un article de presse dont je voulais parler brièvement. Il faisait état de l'attitude de certaines personnes pendant l'épidémie du coronavirus. Il est important que les musulmans montrent au monde les véritables enseignements de l'islam en démontrant concrètement le comportement d'un vrai musulman. Il est évident que de nombreuses personnes dans le monde entier traversent des difficultés à cause du virus, notamment des difficultés financières. Par conséquent, un musulman ne doit en aucun cas profiter de ces difficultés, par exemple en augmentant le prix de ses produits, sachant que les gens sont désespérés. Ou en diminuant les salaires de ses employés, sachant qu'ils toléreront ce comportement en raison des difficultés auxquelles ils sont confrontés. Il est essentiel que les gens reconnaissent un musulman non pas à sa tenue islamique mais à son comportement. Les gens doivent reconnaître la grandeur de l'islam à travers cela. Par exemple, le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) a averti dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 2079, qu'un musulman qui vend quelque chose doit révéler ses défauts à l'acheteur avant qu'il ne l'achète, car le mensonge ne fera que retirer les bénédictions d'Allah, l'Exalté. Les musulmans ne doivent donc jamais profiter des difficultés des autres, surtout en période de difficultés et de stress généralisés. Au contraire, les musulmans doivent faciliter les choses aux autres en leur offrant toute l'aide possible. Tant que les musulmans sont occupés à aider les autres pour l'amour d'Allah, l'Exalté, Allah, l'Exalté, continuera à les soutenir. Cela a été confirmé dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4893. Celui qui reçoit le soutien d'Allah, l'Exalté, ne peut jamais échouer dans ce monde ou dans l'autre. Mais celui qui profite des difficultés des autres peut bien se retrouver livré à lui-même dans ce monde et dans l'autre. Cela ne mènera qu'au stress dans ce monde, car les choses mêmes qu'ils gagnent grâce à cette attitude deviendront une source de stress pour eux et cela pourrait

bien conduire à la destruction dans le monde à venir, même si cela n'est pas évident pour une personne dans ce monde.

Toutes les louanges sont à Allah, Seigneur des mondes. Et que la paix et les bénédictions soient sur Son dernier Messager, Muhammad, sa noble Famille et ses Compagnons.

## **Plus de 400 livres électroniques gratuits sur le bon caractère**

Plus de 400 livres électroniques gratuits : <https://shaykhpod.com/books/>  
Sites de sauvegarde pour les livres électroniques/ livres audio :  
<https://archive.org/details/@shaykhpod>

PDFs of All English Books & Backup Links/ تمام کتابیں / সব বই / جميع الكتب  
Semua Buku / Todos Los Libros:

<https://shaykhpod.com/wp-content/uploads/2024/08/all-master-link.pdf>

<https://spurdu.wordpress.com/wp-content/uploads/2024/08/all-master-link.pdf>

[https://c6f97428-aa9d-46f8-8352-c67abd2419bf.usrfiles.com/ugd/c6f974\\_a42ab24eb8c7405286bff57a0a670049.pdf](https://c6f97428-aa9d-46f8-8352-c67abd2419bf.usrfiles.com/ugd/c6f974_a42ab24eb8c7405286bff57a0a670049.pdf)

<https://archive.org/download/ShaykhPod-books/all-master-link.pdf>

## **Autres médias de ShaykhPod**

Livres audio : <https://shaykhpod.com/books/#audio>

Blogs quotidiens : <https://shaykhpod.com/blogs/>

Photos : <https://shaykhpod.com/pics/>

Podcasts généraux : <https://shaykhpod.com/general-podcasts/>

PodWoman : <https://shaykhpod.com/podwoman/>

PodKid : <https://shaykhpod.com/podkid/> Podcasts en

ourdou : <https://shaykhpod.com/urdu-podcasts/>

Podcasts en direct : <https://shaykhpod.com/live/>

Suivez anonymement la chaîne WhatsApp pour des blogs quotidiens, des livres électroniques, des photos et des podcasts :

<https://whatsapp.com/channel/0029VaDDhdwJ93wYa8dqJY1t>

Abonnez-vous pour recevoir des blogs et des mises à jour quotidiens par e-mail : <http://shaykhpod.com/subscribe>



Achieve Noble Character